

Les mentions obligatoires d'une facture conforme pour éviter les impayés

La facture est l'un des éléments qui constituent la preuve d'une transaction. À ce titre, elle doit inclure toutes les informations requises par la loi afin, notamment, de protéger son émetteur contre les impayés. La prévention des impayés est capitale pour toute entreprise, quelle que soit sa taille. Pour certaines d'entre elles, leur accumulation peut entraîner une faillite. iQERA fait le point sur les mentions obligatoires à faire figurer sur vos factures.

Rappels sur la conformité d'une facture

Une facture est un document comptable détaillant des prestations ou des marchandises vendues. Pour être conforme, elle doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires. Celles-ci sont fixées par le Code Général des Impôts (CGI) en application de [l'article 289](#).

À défaut de conformité, l'émetteur de la facture s'expose à des sanctions prévues dans [l'article 1737 du CGI](#). Elles peuvent aller de 15 € par mention inexacte ou manquante jusqu'à un quart du montant de la facture. Des sanctions pénales sont également possibles, pouvant aller jusqu'à 75 000 € d'amende pour une personne physique immatriculée au RCS et jusqu'à 375 000 € pour une personne morale.

Les mentions obligatoires générales à inclure dans vos factures

Les mentions générales suivantes doivent être respectées pour vous conformer à la législation en vigueur en France en 2021.

MENTIONS OBLIGATOIRES	COMMENTAIRES
Date d'émission de la facture	Émise dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services.
Numéro de facture	Numéro unique basé sur une séquence chronologie, sans rupture Doit être indiqué sur toutes les pages Le terme « facture » doit clairement apparaître
Numéro de bon de commande	À indiquer si un bon de commande a été préalablement établi
Identité de l'acheteur (particulier)	Nom et prénom Adresse du domicile (sauf opposition du client) Adresse de facturation (si différente)
Identité de l'acheteur (professionnel)	Dénomination sociale ou nom et prénom de l'entrepreneur individuel (suivi éventuellement de son nom commercial) Adresse du siège social N° d'identification dans le cas d'un assujetti à la TVA (facultatif pour les opérations en France)
Identité du vendeur	Dénomination sociale ou nom et prénom de l'entrepreneur individuel (suivi éventuellement de son nom commercial) Indication de la forme juridique (EURL, SARL, SAS...) et capital social Adresse du siège social N° SIREN ou SIRET (si l'entreprise est en cours d'immatriculation, mentionner « Siret en cours d'attribution ») Numéro RCS et ville (si commerçant)

	Num�ro RM (si artisan) Code APE (facultatif) Num�ro de TVA dans le cas d'un assujetti � la TVA
Descriptif de l'achat (produit)	D�nomination pr�cise du produit (nature, r�f�rence, marque...) Quantit� Prix unitaire HT et avec TVA Montant des frais additionnels (par ex. transport)
Descriptif de l'achat (prestation)	Mat�riaux fournis Main d'�uvre Quantit� (sauf si la prestation a fait l'objet d'un devis conforme accept�) Prix unitaire HT et avec TVA Montant des frais additionnels (par ex. transport)
Taux de TVA l�galement applicable	Montant de la TVA ou des diff�rentes TVA en vigueur
Geste commercial	Montant de toute r�duction de prix (hors escomptes non pr�vus sur la facture)
Montant � payer	Montant total � payer HT Montant total de chaque taux d'imposition Montant TTC
Date de r�glement	Date ou d�lais de paiement Date d'�ch�ance du r�glement Taux des p�nalit�s de retard exigibles le jour suivant la date de r�glement Montant de l'indemnit� forfaitaire pour frais de recouvrement Conditions d'escompte

Les mentions particuli res obligatoires

Certains cas de figure n cessitent d'inclure des mentions particuli res. Elles sont  galement obligatoires si l'entreprise ou le client entre dans leur champ d'application.

CAS SPECIFIQUES	COMMENTAIRES
Franchise en base de TVA	Indiquer « TVA non applicable, article 293 B du Code G�n�ral des Imp�ts ». La facture est alors uniquement exprim�e hors taxes
Centre de gestion	Si le vendeur est membre d'un centre de gestion ou d'une association agr�ee, indiquer « Membre d'une association agr�ee, le r�glement par ch�que et carte bancaire est accept� »
Assurance	Une assurance professionnelle est obligatoire pour les artisans et micro-entrepreneurs exer�ant une activit� artisanale. Indiquez les coordonn�es de l'assurance ou du garant, la couverture g�ographique et la garantie souscrite
Auto-liquidation	Indiquer le num�ro d'identification � la TVA du vendeur et de l'acheteur professionnel (facultatives si op�rations en France et pour les factures inf�rieures ou �gales � 150 � HT)
�co-participation	Indiquer le montant de l'�co-participation DEEE dans le cas d'achats de produits ou d'�quipements �lectroniques ou de meubles
Autofacturation	Indiquer « Autofacturation » si le client effectue la facture � la place du vendeur